

[Français]

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ACCÈS AUX JARDINS DE LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une série de pétitions, à peu près une vingtaine, demandant au Parlement assemblé d'insister auprès de la Commission de la Capitale nationale et du Gouverneur général, afin que les terrains où se situe la résidence du Gouverneur général soient accessibles au grand public et que l'on revoie cette décision de fermer l'accès aux espaces verts, afin que tous les citoyens du Canada puissent bénéficier d'une visite à Rideau Hall.

[Traduction]

Je veux remercier tous ceux qui m'ont envoyé ces pétitions pour obtenir que cette décision soit révoquée.

LA FACTURATION SUIVANT LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE LOCAL ÉVALUÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre une pétition signée par de nombreux résidents de ma circonscription de Burnaby qui s'inquiètent de ce que le régime de facturation des communications téléphoniques dit service local évalué, selon lequel on fera payer chaque appel téléphonique local, va rendre la possession d'un appareil téléphonique beaucoup plus coûteux pour la plupart des gens, particulièrement les personnes âgées et les handicapés et ceux qui dépendent de leur téléphone, comme les organisations bénévoles. Ils demandent au Parlement d'ordonner au CRTC de refuser aux compagnies de téléphone comme *B.C. Tel*, le droit de faire payer chaque appel et de conserver le tarif mensuel pour les appels téléphoniques.

L'AUTOMATISATION DES PHARES—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): J'ai l'honneur de présenter une pétition demandant la tenue d'une enquête publique approfondie sur la nécessité d'affecter des gardiens aux phares de la côte ouest de la Colombie-Britannique, suite aux directives du ministre des Transports (M. Mazankowski) visant à automatiser les phares des îles Lawyer, Pointer, Chrome et Trail ainsi que du cap Boat et du passage Pointer. Le même ministre a aussi ordonné des réductions de personnel à l'île Lucy, à la pointe Putteney, au cap Mudge, à la pointe Atkinson et à l'île Saturna. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de prendre des mesures.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): J'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certains habitants de Halifax et de Prince George, de Sicamous, Revelstoke et Kamloops, en Colombie-Britannique. Ces personnes demandent au gouvernement de reconsiderer sa décision de déduire les revenus de retraite des prestations de chômage, privant ainsi les travailleurs de tous les avantages reliés à la retraite. Ils demandent

Présentation de projets de loi

au gouvernement de s'assurer que tous les retraités conservent leurs prestations de pension et touchent leurs prestations d'assurance-chômage sans les déduire du montant de leur pension.

LE MAINTIEN DU SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE SUR LES ITINÉRAIRES RURAUX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de la région rurale de Thunder Bay qui s'opposent au projet de la Société canadienne des postes et du gouvernement de remplacer la livraison du courrier aux boîtes postales individuelles, dans les campagnes, par des casiers centralisés situés à plusieurs milles de distance. Ils prient le Parlement d'ordonner à la Société canadienne des postes de mettre un terme à ces compressions discriminatoires à l'endroit des régions rurales en continuant de livrer le courrier à domicile le long de ses itinéraires ruraux.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Albert Cooper (Peace River) demande à présenter le projet de loi C-290, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne (actes non discriminatoires).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de donner une certaine flexibilité et une certaine liberté d'action aux Églises et aux organismes religieux. Il faudra pour cela apporter certaines modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne, et c'est ce que veut accomplir le projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-96

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: